

Date et lieu	jeudi 20 décembre 2018, 18h30, Pelvoux
Titre	Comité directeur CD05 FFCAM
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etat avancement des commissions 2. Livrets vers l'autonomie 3. Retour sur les outils collaboratifs mis en place 4. Statuts et règlement intérieur du comité 5. Partenariats 6. Minibus 7. Formations dirigeants et UFCA 8. Déclaration "écoles" sur extranet 9. Budget 10. Rétroplanning des prochains codir
Présents	Membres CODIR: Rolland MARIE, Damien HAXAIRE, Jean-Louis FLANDIN, Michel MERLIN, Yannick GAST, Geneviève WATTELET, David MONNET, Guy BROCHIER, Paul GILBERT Salariée: Lucille BOBET
Excusés	Christophe LEGUE, François LOMBARD, Guillaume PONCHON, Virgile MARTIN GRANEL, Pierre DELERY, Benoit PERROT,
Modalités diffusion CR	A tous les membres du comité directeur et membres des commissions, sur le DRIVE

Résumé des discussions

1. Etat d'avancement des commissions

a) SAE de Pelvoux

La FFCAM a donné ses infos sur la nouvelle organisation pour l'utilisation de la SAE de Pelvoux compte tenu des évolutions réglementaire et du départ prévu d'Eric Beauvallet: une note officielle sera diffusée par la FFCAM dans les semaines qui viennent.

Le CD05 conventionnerait avec la FFCAM pour le créneau grand public du mardi soir hiver (18h à 20h30). Ce créneau continuerait d'être ouvert au grand public compte tenu que Cathy, BE escalade a accepté de prendre la responsabilité de ce créneau bénévolement.

En journée, sur les horaires d'ouvertures des bureaux, il sera possible pour les licenciées FFCAM disposant de la validation de l'UF3 "en autonomie en escalade" (ou équivalent de la FFME) de pratiquer.

Sur les créneaux "clubs", le fonctionnement reste inchangé.

Les personnes encadrées par un pro pourront pratiquer sous la responsabilité du dit professionnel pendant les horaires de bureaux.

Ce qui ne sera par exemple plus possible:

- le grand public sans validation de niveau d'une fédération "montagne" ne pourra plus pratiquer;
- les licenciés FFCAM sans validation du niveau 3
- les licenciés FFCAM sans validation du niveau 3, même en présence d'un initiateur compétent, sur les créneaux dits "grands publics" (hors créneaux conventionnés clubs), quand il ne s'agit pas d'une sortie club (soumis à convention entre le club et la FFCAM)

A noter qu'à ce jour les clubs de Briançon, Guillestre et l'Argentière ont mis en place la possibilité pour leurs adhérents de faire valider leurs UF3.

Le comité 05 va également ouvrir une UF3 pour les jeunes des groupes espoir (sur proposition d'Arnaud Guillaume).

b) Commission milieu montagnard

Rien de concret à ce jour. Mais en contact avec Anne Lozet qui vient d'intégrer la LPO Briançon (en service civique) -> possibilité d'organiser des sorties naturalistes avec son concours.

c) Commission interclubs

Déséquilibre constaté dans la composition de la commission (3 membres du CAF du Guillestrois et 1 membre CAF Briançon). Guy a fait un appel dans les clubs par l'envoi d'un mail à tous les clubs et aux présidents de clubs; mais pas/peu de réponses à ce jour.

A Gap, un nouveau membre (Thierry) viendrait rejoindre cette commission

Le CAF Embrun et Briançon demande à ce qu'on leur envoie de nouveau le dit mail.

Pour l'Argentière: Michel est ok pour rejoindre cette commission.

Pour le CAF Buech, ce sera un point abordé lors de leur prochaine réunion.

e) Commission groupe espoir

Tous les groupes sont en action.

Groupe ski de rando: 4 jeunes de GAP et 2 de Briançon

Geneviève transfère le suivi administratif des groupes alpinisme et escalade à Paul Gilbert.

Damien va créer un code extranet à Paul.

f) Commission communication

Pas de représentant

g) Commission prévention sécurité

Dossier DDCSPP déposé auprès de Xavier Gensse (5 actions)

Christophe Legué, excusé de la réunion de CODIR, souhaite faire un rappel sur sa proposition adressée par mail aux présidents de clubs voisins: il propose de mutualiser une soirée de formation pour les encadrants ski de rando / sports de neige. il attend une réponse (assez rapidement) des clubs suite à son mail

A la demande de Rolland, Damien enverra à Jean-Louis Montet (ainsi qu'à Michel Merlin) le logo de la Préfète des Hautes-Alpes pour apposer le logo en question sur l'affiche faisant la promotion de la conférence ANENA/ CAF de GAP qui aura lieu en janvier: tous les clubs recevront une invitation.

h) Commission formation

A priori rien de nouveau d'après David mais porte-parole pas présent: quelques échanges mails ont eu lieu.

2. Livrets vers l'autonomie

Le comité 05 FFCAM souhaite développer et encourager l'utilisation des livrets dans les clubs.

Cette année, le comité a mis en place en lien avec les encadrants des groupes, l'utilisation de ces livrets par les jeunes.

Les livrets ont plusieurs intérêts:

- sert de mémo;
- sert pour l'autoévaluation;
- est particulièrement utile pour le suivi des jeunes au sein des écoles (action pédagogique);
- permet à l'encadrant d'avoir une visibilité sur les compétences acquises, notamment dans le cas d'un changement de club;
- permet de faire valider son niveau pour envisager ensuite d'aller vers des formations qualifiantes (initiateur dans les sports de neige, par exemple);
- permet au président de club d'attester que les adhérents ont eu une formation/ un suivi dans le domaine et que les moyens ont été mis en place par le club pour que les sorties se passent dans de bonnes conditions.

Pour l'escalade, avec l'évolution de la réglementation, la validation des UF va prendre de plus en plus d'importance.

En plus du suivi papier, les clubs doivent ouvrir une UF dans l'extranet et valider les UF pour que cela apparaisse dans le profil informatique de l'adhérent.

3. Retour sur les outils collaboratifs

Slack

Ce sera intéressant au niveau des commissions

A voir à l'usage

Mais utile de faire un renvoi aux membres des commissions pour les inviter à utiliser cet outil qui semble pertinent pour le système des commissions.

Google Drive

Avoir un dossier en partage semble indispensable dans la configuration actuelle

Des réticences sont exprimées sur l'utilisation d'un outil issu "google" (au vu de l'absence d'éthique de cette société). Il est expliqué que cet outil a été privilégié par rapport à d'autres outils libres, car le google drive semble le plus facile à prendre en main.

Rolland expose le cas du CAF de Gap qui a fait l'acquisition d'un serveur partagé pour ne pas à avoir à utiliser un google drive.

FRAMA est un équivalent de google drive en application libre, mais cet outil semble plus compliqué à utiliser.

Un petit temps de formation sur le google drive pourrait être intéressant à prévoir (lors du prochain codir? à confirmer)

Facebook

Pas abordé pendant la réunion mais il sera utile de savoir qui souhaite disposer des droits pour publier sur le compte facebook du comité et quelle "charte" d'utilisation est mise en place en interne (à aborder lors d'un prochain codir)

4. Statuts et règlement intérieur du CD05

David prend en charge l'animation de ce temps suite au mail et à la demande de Michel sur les sujets du respect des statuts et du règlement intérieur [RI] du comité 05.

Après que Michel ait réexpliqué son mail à l'oral, les lignes qui suivent visent à résumer

les échanges.

Constats de Michel:

Il y a du changement dans les méthodes de gouvernance (Buech Dévoluy, CD05). Avec ce changement, plus de respect des statuts et règlement intérieur avec notamment l'incorporation des porte-paroles dans le CODIR. De plus, il y a eu un mélange des genres entre le budget prévisionnel et les cotisations qui ont été votés conjointement.

Le jour de l'AG et au moment du vote, il y a eu amalgame et Michel a eu l'impression de voter un pack et de "se faire avoir". Tous ces changements de méthodes auraient pu être conjoints à un travail sur les statuts et le RI avec une discussion qui aurait du avoir lieu en amont. Par ailleurs, Michel est intéressé pour savoir comment s'est passé la suite au CAF Buech Dévoluy

JL FLANDIN pense que l'idée d'intégrer les porte-parole est un grand pas en avant mais à un moment il aurait fallu qu'il y ait un vote de l'AG.

Guy a eu l'impression que le vote en fin d'AG a permis de valider l'intégration des nouveaux porte-paroles.

Geneviève: Les règles données n'ont pas été suivies et c'est dommage...

Rolland propose d'inviter tous les membres des commissions au CODIR. Pendant une année, les membres des commissions sont partie prenante des codir. Comme il n'y a jamais eu de vote pendant les comités directeurs (sauf une fois), ce système ne devrait donc théoriquement pas poser de problème. Les nouveaux membres seront intégrés à la prochaine AG pour régulariser la situation.

Damien souhaite rappeler que l'organisation de l'Ag a été un des points de l'ordre du jour du précédent CODIR. il est sûr que cette intégration n'est pas strictement conforme aux statuts. Mais pour mémoire, pour l'AG 2017, sur 2300 adhérents contactés, seulement 3 se sont manifestés; ce qui n'était pas concluant. Idéalement, il aurait fallu faire cette mobilisation bénévole en deux temps (1 atelier participatif + 1 véritable AG 3 semaines après). Mais compte tenu du manque de mobilisation, ce système a semblé peu crédible. Le nouveau système a permis de lancer une dynamique dans la bonne humeur. De plus, il n'y a eu aucune remarque pendant AG et il est bien prévu un travail sur le règlement intérieur et les statuts (cela a été dit pendant l'AG et écrit sur une des diapositives). Il aurait fallu juste dire les choses au moment de l'AG pour éviter ce problème.

Yannick dit avoir le souvenir que ça a été validé à la fin de l'AG. Yannick explique aussi que sur le CAF Buech Devoluy, il y a eu une élection sans candidat pour les porte-paroles.

Michel aimerait savoir qui est à l'origine de cette idée de travail collaboratif et changement de gouvernance.

Damien explique qu'avec Yannick, il sont à l'origine de ce travail collaboratif. Ces méthodes se mettent aussi en place dans les syndicats des guides, syndicats des moniteurs, syndicat des gardiens et dans la vie politique locale. Damien rappelle que lorsqu'il s'est présenté comme candidat, il avait expliqué qu'il souhait sortir du mode pyramidale de gouvernance donc le codir a été informé de cette idée dès le démarrage.

Pour rappel également, ce sont des démarches expérimentales, pas utilisées dans les CAFs. L'expérimentation faite en premier au Buech Dévoluy a permis de faire évoluer la proposition faite à l'AG du Comité, qui a elle-même permis de faire évoluer la proposition faite à l'AG du CAF de Briançon.

Ce qui inquiète Jean Louis Flandin: manipulation et minorité agissante - >il ne faudrait pas

faire dire aux gens ce qu'on veut entendre. Il ne faut pas mélanger les choses et les votes.

Proposition Rolland: Toutes les personnes y compris les porte-paroles sont les bienvenues au Comité Directeur du CD05 FFCAM mais n'ont pas le droit de vote, en cas de vote "capitale". La situation sera régularisée à la prochaine AG.

Pendant les CODIR, si besoin d'un vote (ce qui arrive extrêmement rarement), chaque club aura une voix. Pendant les AG, les clubs ont un nombre de voix proportionnel par rapport à leur nombre d'adhérents.

Un tour de table est fait sur la base de cette proposition.

Il n'y a pas d'objection -> cette proposition est donc acceptée par le CODIR.

Concernant le vote des cotisations

Yannick fait la lecture des statuts: Sur les statuts il n'est pas précisé qu'il doit y avoir un vote distinct. Yannick fait aussi la lecture des statuts des clubs pour mettre en évidence qu'il n'est pas si évident que cela d'être complètement conforme. Si on commence à regarder dans les statuts de chaque club, on se rendra vite compte que personne n'est dans les clous. Le formalisme demandé d'un coup au comité semble surprenant.

Il est expliqué que dans les CODIR des clubs, il est d'usage à ce que les votes soient séparés car on peut accepter le budget prévisionnel et vouloir discuter les votes de cotisations (ou s'abstenir)

Rolland: Si on veut que le comité puisse proposer du développement, il y a besoin d'augmenter les cotisations, même si le vote n'a pas été séparé, ça fait deux ans que le codir discute de ce point: il y a toujours eu une majorité pour vouloir augmenter les cotisations et il est injuste de revenir sur ce point.

Jean-Louis a eu l'impression d'un passage en force.

Yannick explique qu'il n'y a eu aucune volonté de passage en force. Le terme de "passage en force" sous-entend un calcul: ce n'est pas le cas. L'ordre du jour était chargé, il y a eu une volonté de donner du temps de parole aux gens présents dans les ateliers. Parler de passage en force va à l'encontre même du principe qui a été développé dans les ateliers participatifs: il est injuste d'utiliser ces termes.

Pour Michel les cotisations n'ont pas été votées pendant l'AG et ne sont donc pas applicables.

Proposition de Jean-Louis: Pour cette année, on laisse passer comme cela. Par contre pour l'AG 2019, il devra y avoir un vote séparé entre le budget prévisionnel et le vote des cotisations. Il faudrait que chaque club connaisse la part départementale de cotisation avant les AG des clubs.

Sur les statuts: Il faut qu'une commission travaille sur les statuts. Par exemple, noter au cours de l'année comment on fonctionne dans le CD...comparer ce fonctionnement aux statuts et RI et faire évoluer le cadre officiel en fonction.

Un tour de table est fait sur la proposition de Jean-Louis. Il n'y a pas d'objection et donc cette proposition est adoptée par le CODIR.

5. Partenariats

Une rencontre a eu lieu avec l'association 82-4000 solidaires dont le siège social est basé à Briançon (<http://824000.org/>)

L'association a souhaité rencontrer le CD05 FFCAM pour déterminer si un partenariat serait envisageable pour :

- Du prêt de matériel et minibus
- Aider à la mobilisation bénévole
- Envisager de participer à leur rencontre annuelle "rencontre montagne partagée".

Après discussion, le CODIR valide l'idée d'un partenariat par la mise en place d'une convention. Il pourra notamment être demandé à 82-4000 solidaires de faire apparaître le logo du CD05 FFCAM sur ses outils de communication.

Une rencontre a eu lieu avec la cinémathèque d'images de montagne de GAP. A cette occasion, deux actions ont été évoquées:

- Le projet de nouvelle cinémathèque dans l'usine BADIN. La CIM a lancé une campagne de financement participatif pour ce projet. Si les clubs FFCAM du 05 avait la possibilité de relayer cet appel à don, ce serait utile pour augmenter leur cagnotte (le moindre don leur est vraiment utile). Le Comité 05 FFCAM a déjà relayé sur les réseaux sociaux cette campagne: à voir si les clubs veulent aussi relayer l'info. Au niveau fédéral, la CIM a également pris contact pour un partenariat "Entreprise", projet entre les mains de la FFCAM.
- La poursuite du partenariat entre la FFCAM et les rencontres qui ont lieu à GAP, dont le pilotage "terrain" est assuré par le CAF de GAP. A cette occasion, le club de GAP rappelle qu'il y a un stand qui est à la disposition **de tous les clubs** du département et qu'il ne faut pas hésiter à transmettre les infos des clubs à cette occasion. A l'avenir, en appui du CAF de GAP, le comité tâchera de mieux relayer aux clubs du Département cette possibilité d'utiliser la vitrine mis en place par le club de Gap, pour parler des activités de TOUS les clubs du 05.

Le comité a travaillé à la rédaction d'un dossier de sponsoring pour mobiliser des partenaires à accompagner des actions du comité.

A ce jour l'enjeu est de pouvoir entrer en contact avec "les bonnes personnes" au sein de fondations, d'entreprises pouvant être intéressées pour faire du mécénat ou du sponsoring au bénéfice du comité. Il est donc demandé aux membres du CODIR de réfléchir à leur propre réseau personnel/ professionnel pour identifier si chacun peut diffuser le dossier qui est téléchargeable depuis le Drive au lien suivant: <https://drive.google.com/drive/u/1/folders/1hCUXq1NL47drTvK1XIrkhBitqWTINmIn?ogsrc=32>

6. Barème minibus

Suite au précédent CODIR et à l'envoi par mail d'une proposition de barème et de fonctionnement pour l'utilisation du minibus du comité, le CODIR est de nouveau sollicité pour savoir si ce barème est validé (tout le monde n'ayant pas donné sa réponse pas mail). Compte tenu des réponses, le barème est validé et le document sera remis en pièce jointe du présent compte rendu pour rappel.

7. Formation dirigeants + UFCA

Le CR PACA organisera le samedi 16 mars 2019 au centre alpin de l'Eychauda une formation à destination des cadres dirigeants de clubs: Cette formation sera ouverte à tous les membres de CODIR des clubs ou du comité. Le programme détaillé devrait paraître dans le courant de la 2^{ième} quinzaine du mois de janvier et le comité 05 s'en fera le relais auprès des clubs.

A noter également que Jean-Louis Montet du CAF de GAP organise, pour le compte du Comité, une UFCA.

Le CAF de Briançon organise aussi une UFCA en tant que Club-> Jean-Louis est ok pour que, en fonction du nombre de participants, des adhérents des clubs voisins puissent suivre cette formation UFCA.

8. Information "écoles FFCAM"

Il est rappelé aux clubs que la date limite pour saisir leur déclaration extranet pour les écoles FFCAM est fixée au 31 décembre 2018.

9. Budget

Yannick fait un point sur le budget. En effet, des charges patronales URSSAF lié à la création du poste de chargé de développement n'ont pas été prévues dans le budget prévisionnel 2019.

Par ailleurs, le comité comptait sur un accompagnement financier de la région SUD de 25000€, ligne annoncé comme ouverte par la région pour les associations créant des postes de chargé de développement. La région SUD a informé que finalement ces crédits n'étaient plus disponibles, malgré l'information faite initialement.

Ces éléments mettent en difficulté le budget du comité 05. La commission budget travaille à résoudre cette difficulté par le biais de plusieurs pistes:

- solliciter les élus de la région Sud et notamment Madame Chantal Eyméoud;
- demander un complément de subvention au conseil départemental;
- demander un complément de subvention à la FFCAM;
- solliciter le député Joël Giraud;
- travailler à la possibilité de demander une exonération de charges patronales en tant qu'association primo-employeuse et étant situé en ZRR.

10. Rétroplanning des prochaines réunions de codir

Compte tenu que tous les membres du CODIR ne sont pas présents à la réunion du 20/12, il est proposé que la date de la prochaine réunion de CODIR soit fixée suite à un sondage, entre fin février et début mars 2019

Fin du CODIR à 20h45

Organisation prêt pour le MINI BUS du COMITE 05 FFCAM

ORDRE DE PRIORITE DU PRÊT

1. Stages Montagnes de la Terre
2. Stages des groupes Espoir
3. Actions portées par le comité 05 FFCAM
4. Demandes des clubs FFCAM du 05 pour une action d'intérêt départemental
5. Demandes des clubs FFCAM du 05 pour une action d'intérêt local
6. Autres demandes

ORGANISATION DU PLANNING

Pour tous les interlocuteurs connus et habituels, un courriel sera adressé au plus tard le 1er décembre de chaque année pour connaître les demandes de réservation anticipée. Les demandes postérieures à ce recensement ne pourront venir remplacer les demandes initiales, quitte à bouleverser l'ordre de priorité classique. Puis les demandes seront enregistrées au fur et à mesure.

REGLES D'UTILISATION / PRÊT DU MINIBUS

Généralités

	Le véhicule est stocké au centre alpin de l'Eychauda , Pelvoux
	La réservation doit être faite au minimum 48h à l'avance
	La récupération des clés et du carnet de suivi du minibus se fait auprès des salariés présents au centre alpin de l'Eychauda (après avoir vérifier leur disponibilité à l'avance par téléphone à l'heure de passage estimée)
	Le conducteur qui emprunte le mini-bus s'engage à remplir le carnet de suivi du véhicule
	Le conducteur doit toujours ramener le véhicule avec au minimum un demi-plein
	La dépose des clés et du carnet de suivi du minibus peut être fait, après accord, dans la boîte aux lettre du centre alpin de l'Eychauda
CAS 1	Pour les actions du Comité Hautes-Alpes FFCAM
	Quand le conducteur est amené à réaliser le plein du véhicule, il remet un justificatif de paiement au comité qui lui remboursera le montant de la facture présentée
CAS 2	Pour les clubs FFCAM des Hautes-Alpes
	Le club doit avoir signé une convention annuelle avec le comité Départemental
	Le club doit avoir déclaré les conducteurs du véhicule (3 max)
	Quand l'emprunt est ponctuel (inférieur à 3 fois /an), l'emprunt du mini bus est facturé selon les modalités suivantes: km parcourus x 0,5€/km (barème fiscal 7CV)
	Quand l'emprunt est régulier (supérieur à 3 fois /an), l'emprunt du mini bus est facturé selon les modalités suivantes: 1°) km parcourus x 0,5€/km (barème fiscal 7CV) 2°) forfait fixé à 15€/utilisation
	Quand le club emprunteur est amené à réaliser le plein du véhicule, il remet un justificatif de paiement au comité qui déduiera le montant de la facture générale
CAS 3	Dans les autres cas (sous réserve de la validation par assureur que le véhicule peut être conduit par un non adhérent à la FD: demande en cours auprès assureur)
	L'emprunteur doit avoir signé une convention annuelle avec le comité Départemental
	L'emprunteur doit avoir déclaré les conducteurs du véhicule (3 max)
	L'emprunt est forcément ponctuel (inférieur à 3 fois /an)
	L'emprunt du mini bus est facturé selon les modalités suivantes: 1°) km parcourus x 0,5€/km (barème fiscal 7CV) (barème fiscal 7CV) 2°) forfait fixé à 50 €/utilisation